



Déclarations et Discours

Nº 85/10

PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PAIX MONDIALE À L'OCCASION DU QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ONU.

Allocution du Très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, le 25 septembre 1985.

M. le Président, au nom du Canada, je vous présente mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette session, qui constitue un jalon dans l'histoire de l'Assemblée générale. Cette élection a valeur de reconnaissance de votre longue carrière au service des principes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de la vitalité des institutions démocratiques du gouvernement que vous représentez.

Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer les condoléances du Canada à la suite des tremblements de terre dévastateurs survenus au Mexique. À l'occasion de cette tragédie, nous avons assisté, au-delà des frontières du Mexique, à une conjonction spontanée d'efforts dans le but de soutenir l'opération extraordinaire de sauvetage lancée par le gouvernement mexicain. Lorsque de telles catastrophes naturelles se produisent, le monde devient véritablement un grand village. Le peuple canadien offre ses prières et son assistance concrète. Nous n'avons pas hésité à souscrire à la résolution adoptée hier par consensus dans laquelle cette Assemblée a exprimé sa solidarité avec le peuple mexicain.

En ma qualité de Canadien, je m'en voudrais de ne pas signaler avec tristesse que le Canada et les Nations Unies ont perdu la semaine dernière un des plus grands soldats et hommes d'État canadiens, le général E.L.M. Burns. Le Canada s'enorgueillissait particulièrement de ce qu'il ait été le premier Commandant de la Force d'urgence des Nations Unies et un architecte pragmatique des opérations de maintien de la paix. Le général Burns était en outre, par la profondeur de sa réflexion, un des grands partisans du désarmement au Canada. Il a, par son dévouement, vraiment incarné les plus nobles idéaux de la Charte. Nous pleurons sa disparition et nous garderons un souvenir vivace de son engagement envers les buts et principes des Nations Unies, que nous considérons comme un exemple à suivre.

Il arrive qu'à l'âge de 40 ans, certaines personnes traversent ce qu'il est convenu d'appeler une crise de l'âge mûr. Ce n'est pas le cas des Nations Unies. Certes, le système mondial est aujourd'hui confronté à de multiples crises, mais l'Organisation des Nations Unies est loin d'être arrivée à l'âge mûr. En fait, d'un point de vue historique, l'ONU en est encore à l'enfance.

Cette perspective plus large nous permet de dresser un bilan plus équilibré et plus équitable de l'action de l'Organisation en cette importante année de son quarantième anniversaire. Les optimistes aimeraient qu'elle soit le reflet d'un monde qui a surmonté ses divisions. Les pessimistes la dénigrent parce qu'elle n'a pas réussi à préserver la paix. Les réalistes reconnaissent que l'Organisation poursuit la mise en œuvre de ses stratégies globales pour la sécurité du monde, en dépit des divisions entre les nations.

En 40 ans d'existence, l'ONU a fourni une contribution inestimable à la mise en place des bases d'un

système global adapté à l'interdépendance technologique et à la vulnérabilité de la société moderne. La technologie a mis en relief les caractéristiques communes à l'ensemble de la famille humaine. Tous les êtres humains souhaitent échapper au fléau de la guerre. Ils souhaitent tous le développement économique. Ils souhaitent tous la garantie de l'intégralité des droits de l'homme. Les Nations Unies s'attachent quotidiennement à satisfaire ces besoins exprimés dans toutes les régions du monde.

Bien que l'Organisation ne soit pas exempte de lacunes et d'imperfections, nous devrions, cette année, célébrer sa persévérance et ses réalisations.

En prévenant des conflits, en assurant la médiation de différends, en éliminant des maladies, en contribuant au progrès et au développement dans le monde entier, en sauvant d'innombrables vies humaines, l'ONU a rehaussé la condition humaine. Elle est parvenue à le faire avec un budget équivalant à moins d'un dollar par année pour chacun des habitants de notre planète.

Il ne devrait pas être nécessaire de prendre la défense des Nations Unies. Ce besoin existe, mais je tiens à souligner que le Canada ne se contente pas de défendre les Nations Unies. Il entend contribuer à leur renforcement et au renforcement d'autres composantes du système multilatéral. C'est là la voie à suivre dans notre recherche de la paix, de la croissance, de la liberté et de la justice dont le monde a besoin.

Les défis qui se posent au système multilatéral dépassent le cadre de notre Organisation. D'aucuns se demandent si les nations du monde accepteront de concerter leurs efforts ou si elles choisiront de suivre leur propre route. Qu'il s'agisse des problèmes de l'endettement, du commerce ou de la culture, que les nations soient riches ou pauvres, grandes ou petites, le système international est remis en question. Cette semaine, des pays en développement ont, du haut de cette tribune, menacé de se retirer d'un système monétaire international qui, à leur avis, les a abandonnés. Les pressions protectionnistes sont généralisées, et on repousse à plus tard la nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales. Les dépenses militaires augmentent, tout comme le terrorisme et les conflits régionaux.

Si ces tendances se poursuivent, nous en serons tous les victimes. Il ne fait pas de doute qu'un pays comme le Canada est menacé si les nations ne peuvent s'entendre sur les règles du commerce, sur les moyens d'atténuer le problème de l'endettement, ou sur le contrôle des armements. Il y a vingt-quatre ans, les exportations représentaient 12 pour cent de notre produit national brut; cette proportion a plus que doublé. Lors de la fondation des Nations Unies, le Canada ne subissait que très légèrement le contrecoup des violents conflits agitant d'autres pays; aujourd'hui, nous sommes, comme le reste du monde, la cible du terrorisme. Il y a quarante ans, les drogues, la technologie ou les politiques économiques d'autres pays avaient très peu de répercussions directes sur le Canada; aujourd'hui, elles peuvent faire sentir directement leurs effets partout au Canada. Tous les pays vivent cette situation. Notre monde moderne est si petit que nous ne pouvons échapper à des problèmes communs, qu'aucun pays ne peut résoudre seul. Au lieu de se refermer sur elles-mêmes, les nations doivent s'ouvrir, non seulement pour célébrer un anniversaire, mais pour faire face aux réalités incontournables des temps modernes.

Je renouvelle aujourd'hui l'engagement que les gouvernements qui se sont succédé au Canada ont contracté à l'égard de l'ONU depuis qu'elle est née des cendres de la Seconde Guerre mondiale. Le

premier ministre Mulroney a déjà réaffirmé personnellement au secrétaire général, lors de la visite officielle très appréciée qu'il a effectuée au Canada plus tôt cette année, les aspirations du Canada au sujet de l'Organisation. Le mois prochain, le premier ministre du Canada se joindra ici même à de nombreux autres dirigeants du monde pour proclamer une nouvelle fois l'importance de l'ONU.

La présente session de l'Assemblée générale nous fournira donc l'occasion de rappeler les réalisations des quatre dernières décennies: l'élimination presque totale du colonialisme, la reconnaissance des droits de l'homme à l'échelle internationale, un engagement envers le désarmement général et complet, un programme de renforcement des systèmes financiers et commerciaux du monde, une convention sur le droit de la mer, des traités sur toute une gamme de questions, des progrès importants dans la lutte contre l'analphabétisme, la promotion du statut de la femme.

Nous nous réjouissons particulièrement du consensus qui s'est dégagé à la Conférence de Nairobi marquant la fin de la décennie pour la femme. Les nations du monde se sont entendues sur un plan d'action pour la promotion de la femme à mettre en œuvre au cours des 15 prochaines années. Les Canadiens sont fiers du rôle d'incitation au consensus joué par notre délégation, et notre gouvernement entend définir des moyens de concrétiser les stratégies de Nairobi. Il va sans dire que l'Organisation elle-même doit, dans l'exécution de ses programmes et dans sa politique de recrutement aux échelons supérieurs, respecter intégralement les objectifs énoncés dans les stratégies d'avenir. À l'heure actuelle, les femmes occupent moins de 6 pour cent des postes professionnels de haut niveau, et il est incontestable que l'Organisation a encore beaucoup de progrès à faire dans la réalisation de l'équité.

Il nous faudra également examiner sérieusement la réforme du fonctionnement de l'Organisation. Dans la rigueur de l'hiver canadien, les maisons que l'on n'entretient pas finissent par être abandonnées, précisément parce qu'elles n'offrent plus la protection qu'elles devaient assurer. Nous ne pouvons pas nous permettre de négliger l'entretien de cette maison des Nations Unies.

Il nous faut reconnaître que des signes de négligence se manifestent. Il arrive trop souvent que des institutions spécialisées débattent de questions politiques controversées. L'ordre du jour de l'Assemblée et de ses Commissions est constamment alourdi par des débats rituels. Certains pays riches refusent de verser leur contribution, tandis que d'autres menacent de réduire leur quote-part. Le secrétaire général a fait preuve de courage en attirant l'attention à maintes reprises sur ces déficiences.

Les changements et les réformes revêtent une importance décisive pour les Nations Unies. Il nous faut redonner à cette prestigieuse Assemblée l'autorité qui lui a été conférée par la Charte. Nous devons donc renouveler nos efforts et, de façon systématique, nous fixer des buts et des objectifs qui peuvent être atteints. Nous avons envoyé des Canadiens à Chypre, dans le Golan et dans d'autres points chauds parce que nous souhaitons que le système mondial soit efficace. Les Canadiens entendent préserver maintenant un système qu'ils ont contribué à consolider lors de périodes de crise. Les délégations ici présentes n'ignorent pas qu'au cours des derniers mois, le Canada et d'autres pays se sont efforcés de définir et de mettre en œuvre un ensemble de mesures pragmatiques et réalisables nous permettant de poursuivre cet objectif. Nous continuerons de déployer des efforts en coopération avec toutes les

délégations intéressées par cette démarche devenue urgente en raison du caractère critique des questions de fond dont nous sommes saisis, et que je vais maintenant aborder.

Si nous faisons un tour d'horizon des affaires mondiales en cette année du quarantième anniversaire, nous constatons que c'est en matière de contrôle des armements et de désarmement que les perspectives sont les plus sombres. Force nous est de reconnaître que le processus multilatéral de contrôle des armements n'a débouché sur aucun accord de fond pendant la première moitié de la Deuxième Décennie du Désarmement. Il n'y a eu d'accord de fond ni à la Conférence du désarmement à Genève, ni aux négociations de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces, ni à la Conférence de Stockholm sur la confiance, la sécurité et le désarmement en Europe.

Mais je ne suis pas venu ici pour faire un constat d'échec. Au contraire, j'offre l'encouragement et le soutien du Canada pour l'instauration d'un climat de confiance nécessaire à la conclusion d'accords en matière de désarmement. Quelle que soit notre frustration, notre détermination de construire un système mondial de sécurité fondé sur une diminution plutôt que sur une augmentation des stocks d'armes ne doit jamais fléchir. Si un plus haut degré de volonté politique est nécessaire, manifestons cette volonté politique, particulièrement à l'aube de l'année 1986, qui a été proclamée Année internationale de la paix.

Dans le processus complexe du contrôle des armements et du désarmement, il faut établir clairement les priorités.

En premier lieu, le Canada accorde une importance prioritaire à des réductions substantielles et vérifiables des arsenaux actuels d'armes nucléaires. La seule façon concrète de progresser consiste à réduire progressivement le niveau des armements tout en préservant la stabilité de l'équilibre à chaque étape de la réduction. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les négociations bilatérales entre les États-Unis et l'Union soviétique qui se déroulent à Genève. La rencontre au sommet entre le président Reagan et le secrétaire général Gorbachev, dans moins de deux mois, constitue une occasion de baliser l'avenir et de prendre des mesures concrètes afin de lever l'impasse en matière de désarmement.

En deuxième lieu, la mise au point d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires reste, pour le Canada, un objectif fondamental. Nous avons pour but la cessation de tous les essais nucléaires.

Troisièmement, la conclusion, dans un bref délai, d'un traité sur les armes chimiques est maintenant à la portée de la Conférence du désarmement.

Quatrièmement, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est maintenant à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Les objectifs à atteindre dans le domaine des mesures de contrôle des armements et du désarmement sont donc bien clairs. Le Document final de la Première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, devrait continuer de nous servir de guide. Le consensus remarquable atteint par la

communauté internationale à cette occasion doit se dégager à nouveau au moment où nous préparons la Troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le succès de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a terminé ses travaux samedi dernier à Genève, représente un important pas en avant. En effet, les États participant à la Conférence ont réaffirmé par consensus la viabilité et la vitalité de ce Traité, auquel 130 nations ont adhéré, qui empêche la propagation des armes nucléaires tout en faisant bénéficier l'ensemble de la communauté internationale des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. L'esprit de coopération internationale qui a caractérisé l'examen du TNP démontre que le processus multilatéral peut contribuer, et contribue effectivement, au renforcement de la sécurité mondiale.

Le Canada continuera de jouer un rôle actif dans toutes les instances multilatérales et d'accroître sa contribution au renforcement de la confiance. À cet égard, le Canada a établi un programme d'action pour la deuxième partie de la Décennie du désarmement en cours. Par l'intermédiaire de ce programme, nous intensifierons nos travaux dans le domaine de l'amélioration des processus de vérification qui sont nécessaires pour assurer le respect des accords conclus.

Afin de faire progresser les travaux relatifs à la vérification du respect d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, nous renforcerons nos capacités d'analyse dans le domaine de la recherche sismique. Nous améliorerons nos installations de recherche sismique dans le Nord canadien. Nous accroîtrons notre capacité de distinguer les petits tremblements de terre des essais nucléaires souterrains.

Dans le cadre de ce programme d'action, nous mènerons des études concrètes sur l'utilisation d'armes chimiques. Nous soumettrons ces études aux Nations Unies, et nous mettrons également à la disposition de l'Organisation des spécialistes canadiens pour des enquêtes sur des allégations d'utilisation d'armes chimiques.

En outre, nous œuvrerons en vue de la conclusion d'un accord multilatéral interdisant la possession et l'utilisation d'armes radiologiques. Je lance un appel aux États-Unis et à l'Union soviétique pour qu'ils concluent un traité efficace et vérifiable d'interdiction des armes radiologiques. Le Canada est disposé à signer immédiatement un tel traité.

La délégation canadienne rendra compte, devant la Première Commission, des efforts quotidiens du Canada pour jeter les bases de traités durables.

La relation entre le désarmement et le développement doit également faire l'objet d'un examen constructif plus approfondi. Le niveau actuel des dépenses militaires, qui se situe à près d'un trillion de dollars alors que de nombreuses régions du monde en développement connaissent la pauvreté, la famine et un dénuement total, n'est pas acceptable. Le peuple canadien, qui est si bien représenté dans un réseau de plus en plus large d'organisations non gouvernementales, ressent douloureusement ce déséquilibre. Il aspire à l'établissement d'une véritable sécurité humaine, caractérisée par l'accroissement des stocks alimentaires et la diminution des arsenaux militaires.

Une autre importante leçon des quarante dernières années concerne la croissance économique. Nous savons maintenant que le bien-être de tous est tributaire des liens financiers, commerciaux et autres entre nos économies. Nous comprenons mieux les défis du marché global, Et nous nous rendons mieux compte du rôle crucial que les pays en développement jouent dans l'expansion de l'économie mondiale.

Cette relation de partenaires qui unit les pays développés et en développement — relation caractérisée par le partage des responsabilités et des engagements — doit être rehaussée. Le Canada note avec une grande satisfaction qu'un consensus s'est dégagé hier, au Comité chargé de l'examen et de l'évaluation de la Stratégie internationale du développement, sur une déclaration de conclusions communes. Il s'agit là d'un pas important, qui traduit l'effort sérieux fait par toutes les parties concernées en vue de s'entendre sur la description des réalités économiques actuelles. Nous croyons pouvoir en tirer un heureux présage pour l'avenir de nos concertations.

Quand nous passons en revue les problèmes du monde en développement, aucun cas n'est plus poignant que les souffrances de l'Afrique subsaharienne. La réaction humanitaire de l'ensemble de la communauté internationale à la crise de l'Afrique a permis de sauver des milliers, voire des millions de vies humaines, mais cette expérience a également fait apparaître des défis à plus long terme.

Les secours ne suffisent pas. Il est essentiel que soit menée une action en faveur du développement permanent, en concertation avec les nations africaines. Les gouvernements africains doivent décider d'accorder la priorité au secteur agricole et tirer un parti maximal des forces productives de leurs propres sociétés. Cet effort doit s'accompagner d'un engagement réel et soutenu de la part des pays développés, et de l'ensemble de la communauté internationale. La crise de l'Afrique ne sera surmontée que lorsque les efforts courageux déployés pour atténuer la tragédie d'aujourd'hui seront renforcés par un engagement soutenu envers la construction de l'Afrique de demain.

Le niveau élevé de la dette extérieure, problème auquel tant de pays sont confrontés, constitue un fardeau écrasant pour le monde en développement. Certains progrès ont été réalisés à cet égard grâce à la coopération entre les gouvernements créanciers, les pays débiteurs, les banques commerciales et les institutions internationales. La stratégie de l'ajustement, du financement et du rééchelonnement s'est révélée très flexible et a permis de venir en aide aux pays débiteurs. D'autres adaptations seront toutefois nécessaires pour que les besoins particuliers de ces pays soient satisfaits.

Les débats qui se tiennent aux Nations Unies contribuent à une meilleure compréhension de ces problèmes économiques et à la promotion des activités des diverses institutions internationales qui traitent de ces questions.

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont joué à cet égard un rôle clé. Nous devrions veiller à ce qu'ils soient en mesure de continuer à le faire et le fassent effectivement, en tenant dûment compte des problèmes particuliers auxquels des États sont confrontés. Il faut s'attaquer aux difficultés que traversent le système économique multilatéral et ses principales institutions. Les relations bilatérales entre pays, d'une part, et le système multilatéral d'autre part, devraient être complémentaires et se renforcer mutuellement.

De même, il faut résister aux tendances protectionnistes, qui menacent la prospérité tant des pays développés que des pays en développement. Il faut que nos marchés des pays industrialisés restent ouverts aux produits du Tiers Monde afin que les pays en développement obtiennent les recettes d'exportation nécessaires au service de leur dette et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Nous souffririons tous d'une fermeture de nos frontières. Il y va donc de l'intérêt de toutes les parties de faire en sorte que le système commercial multilatéral reste ouvert et vigoureux. C'est pourquoi le Canada a été parmi les premiers pays qui ont réclamé la tenue d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales, et c'est également pourquoi nous nous efforçons, par de nombreux autres moyens, de libéraliser les échanges et de contrer le protectionnisme.

En s'associant dès maintenant aux préparatifs d'une nouvelle ronde de négociations, les pays en développement peuvent être les architectes d'une revitalisation du système établi par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le Canada désire ardemment œuvrer de concert avec les pays en développement pour définir les domaines d'intérêt commun susceptibles de faire l'objet de cette prochaine ronde.

Le développement économique revêt une importance critique, mais ses bienfaits ne seront pleinement ressentis que si les États membres des Nations Unies s'efforcent, de façon concertée, de résoudre les grands problèmes qui se posent aujourd'hui sur le plan social et dans le domaine des droits de l'homme.

Le trafic illicite et l'abus des substances psychotropes et d'autres drogues constituent un défi de première importance sur tous les continents. Je me félicite de ce que les Nations Unies aient établi un plan d'action dans ce domaine vital. L'an dernier, le Canada a coparrainé une résolution qui a entraîné la rédaction d'une nouvelle convention sur la lutte contre le commerce illicite des drogues. Cette initiative constitue un volet décisif dans les efforts actuellement déployés à l'échelle internationale pour résoudre ce problème social. La convention doit avoir pour objectif le renforcement des mesures de répression du commerce illicite des drogues.

Nous accueillons favorablement la proposition du Secrétaire général en vue de la convocation d'une conférence internationale au niveau ministériel sur les drogues en 1987. Nous apprécions vivement le lien établi entre les initiatives visant à limiter les stocks disponibles de drogues illicites et les mesures à prendre pour réduire la demande. Nous projetons d'œuvrer de concert avec d'autres pays intéressés, au cours de la présente session, afin de mettre au point une résolution qui approfondirait cette idée.

Il y a quarante ans, la Charte a fait des droits et des libertés de tous les êtres humains une question à laquelle l'ensemble de la communauté internationale a le droit de s'intéresser. La Déclaration universelle des droits de l'homme, pour sa part, date de près de 40 ans. Et pourtant, notre action ne fait que commencer. Comme le Secrétaire général l'indique dans son dernier rapport: "Des violations massives des droits de l'homme continuent de se produire, et elles ont fréquemment des proportions tragiques."

Il nous faut donc élargir le champ d'action des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Il faudra terminer la préparation d'une convention sur les droits de l'enfant, veiller à ce que la nouvelle convention contre la torture soit bien appliquée, élargir le programme de services consultatifs de la

Commission, encourager d'autres pays à offrir une assistance technique dans le domaine des droits de l'homme, et prêter notre concours au Groupe de travail sur les personnes disparues. De plus, les Nations Unies se doivent de continuer d'attirer l'attention sur le sort des prisonniers de conscience, veiller à ce que les handicapés ne soient pas privés de leurs droits fondamentaux, protéger les intérêts particuliers des populations autochtones à travers le monde, et prendre des mesures pour protéger les droits de ceux qui œuvrent pour le respect des droits de l'homme.

Il me faut faire état du large éventail d'affrontements politiques et de conflits armés qui, malheureusement, affligent notre monde, de l'Asie à l'Amérique centrale en passant par le Moyen-Orient. Les travaux de l'Assemblée nous fourniront l'occasion d'examiner ces questions en profondeur. À mes yeux, néanmoins, aucune situation ne pose à la communauté internationale un défi aussi important que celle de l'Afrique du Sud. Elle constitue l'exemple le plus frappant, aujourd'hui, de ce qui peut se produire dans un pays où les droits de l'homme sont systématiquement violés et bafoués. L'Afrique du Sud n'est pas le seul pays où existe une discrimination fondée sur la race; elle est encore plus loin d'être le seul pays qui nie à la grande majorité de ses citoyens le droit de participer au processus politique.

Mais elle est le seul pays où la discrimination raciale a été érigée en principe fondamental de la politique de l'État. Les violations des droits de l'homme sont inscrites dans la Constitution, et la majorité de la population est privée de ses droits politiques en raison de la couleur de sa peau. Nous sommes tous atterrés par les pertes de vies et le nombre de blessés, par les mesures répressives mises en œuvre par les autorités, et par les pressions rigoureuses et impitoyables exercées à l'endroit de ceux qui militent contre l'*apartheid*.

Cette situation est d'autant plus déplorable et honteuse que ce pays riche, doté d'énormes ressources naturelles et humaines, pourrait fournir une grande contribution au continent dont il fait partie. Au contraire, il poursuit au-delà de ses frontières sa violation indéfendable des droits fondamentaux de l'homme.

Mais le monolithe sud-africain a été ébranlé. Les démonstrations, grèves et actes de résistance contre le régime sont généralisés. L'économie s'est révélée un moteur du changement. Une vague de retrait des investissements a déferlé, et les cours du *rand* ont chuté.

Les enseignements à tirer de cette situation sont clairs: 40 ans après l'entrée en vigueur de la Charte et 35 ans après la promulgation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'*apartheid* doit être démantelé. Il faut que soient intégralement mises en œuvre des mesures donnant à tous les Sud-africains un statut égal dans leur pays.

Nous ne pouvons pas non plus faire abstraction de la Namibie. Non seulement l'Afrique du Sud occupe-t-elle ce territoire en violation grossière des vœux des Nations Unies et du droit international, et utilise-t-elle ce territoire comme tremplin pour ses attaques contre ses voisins, mais elle perpétue ses pratiques d'oppression dans cette nation en gestation. La communauté internationale ne peut pas tolérer un tel mépris et la poursuite d'un tel déni de justice. La communauté des nations doit continuer d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud pour qu'elle modifie ses politiques répréhensibles.

Le Canada a choisi d'agir résolument pour intensifier les pressions en vue du changement. Nous espérons que la réaction de l'Afrique du Sud permettra la poursuite des relations économiques et diplomatiques entre nos deux pays, ce qui présuppose l'accomplissement de progrès réels contre l'*apartheid*. Nous consultons nos amis au sein du Commonwealth, dans les États de première ligne et ailleurs, et nous coopérons avec eux, afin de définir les moyens les plus efficaces de mettre fin à un système que les Canadiens jugent répugnant.

Il existe une autre violation croissante de la conduite civilisée, le terrorisme, qui doit être traitée de façon plus approfondie par les Nations Unies. Comme les Canadiens en ont eux-mêmes fait l'expérience au cours de l'année qui vient de s'écouler, aucune nation n'est à l'abri de la menace du terrorisme. Dans le cadre de cette Assemblée, nous rechercherons activement de nouveaux moyens, si nécessaire par l'intermédiaire de nouveaux instruments internationaux, de faire face à ce fléau. Le Canada, qui est déjà partie aux conventions internationales sur la sécurité aérienne, ratifiera la Convention des Nations Unies contre la prise d'otages. Nous avons constaté avec une vive satisfaction que le Septième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime a appuyé les efforts de l'Organisation de l'aviation civile internationale en vue de promouvoir l'acceptation universelle et le strict respect des conventions internationales sur la sécurité aérienne. La communauté internationale a montré qu'elle a la volonté politique d'agir.

Pour conclure, M. le président, faisons en sorte que le quarantième anniversaire des Nations Unies soit marqué par un appel conjoint en faveur de la paix, paix qui découlera d'un désarmement effectif et d'un développement économique au bénéfice de tous.

Une organisation qui incarne les aspirations à la paix de "nous, les peuples des Nations Unies" ne peut pas perdre de sa pertinence aujourd'hui ou dans quarante ans. La gravité de la menace à la survie de l'humanité doit être contrebalancée par des efforts intenses en vue de la mise en place des conditions d'une paix durable. Les peuples des Nations Unies sont en droit de s'attendre à ce que leurs espoirs soient comblés par l'action de chacun des gouvernements qui prennent la parole à cette tribune.

Nous connaissons l'ampleur des défis à relever, mais ils ne nous effraieront pas. Nous savons que les problèmes sont gigantesques; nous ne nous laisserons pas intimider par leur complexité. Nous savons que les relations internationales sont fragiles; nous nous efforcerons sans relâche de leur redonner toute leur vigueur.

En d'autres termes, M. le Président, le Canada, de concert avec tous les pays de bonne foi, poursuivra dans le cadre des Nations Unies sa recherche incessante de la paix, de la sécurité et de la justice sociale.